



SANTÉ : NOUVELLES HABITUDES POUR 2006

Depuis le 1^{er} janvier, la réforme de l'assurance maladie s'applique et provoque les premiers changements d'habitude.

VOTRE MÉDECIN TRAITANT

Première étape : 70 % d'entre vous ont désigné leur médecin traitant pour bénéficier du meilleur taux de remboursement de leurs soins. Les déclarations proviennent surtout des seniors et des chefs d'exploitation (79 % contre 59 % pour les salariés).

Ce médecin est le plus souvent un généraliste, rarement un spécialiste (0,5% des choix). Il peut exercer en libéral, à l'hôpital ou dans un centre de santé.

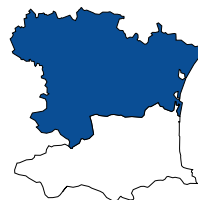
Deuxième étape : vous devez maintenant suivre un parcours de soins défini avec votre médecin traitant. Celui-ci vous orientera vers d'autres professionnels de santé, s'il le juge nécessaire. A défaut, votre remboursement par la MSA passe de 70 à 60 %.

Vous pouvez consulter directement, sans pénalité financière :

- un ophtalmologue, un gynécologue, un pédiatre jusqu'aux 16 ans de l'enfant, un psychiatre pour les jeunes de 16-25 ans.
- en cas d'urgence médicale ou d'absence de votre médecin traitant, si vous êtes en déplacement ou en congé loin de votre domicile.

ÊTRE MIEUX SOIGNÉ AU CABINET MÉDICAL

Lorsque votre état de santé vous le permet, déplacez-vous chez le professionnel de santé. Celui-ci peut mieux vous recevoir, vous examiner et affiner son diagnostic dans son cabinet où il dispose de l'ensemble de son matériel. Évitez de recourir à la visite du médecin, plus coûteuse pour la sécu et pour vous en cas de dépassement.



EXAMENS DE SANTÉ

Les examens de santé gratuits sont organisés pour les exploitants et salariés, de 35 à 65 ans, sur le canton de Castelnaudary.

Les bilans se déroulent à la permanence MSA à Castelnaudary : les 22, 23 février, les 7, 10, 15, 16, 22, 30 mars, les 4, 14, 19 avril.

Si vous ne recevez pas de convocation, contactez l'ADIMEP (Association pour la Diffusion de la Médecine de Prévention), au 08 00 85 77 46.

1 € NON REMBOURSÉ

Depuis début 2005, une participation de 1€ est prélevée sur vos remboursements d'actes médicaux et d'actes de biologie. Pour une consultation de généraliste à 20 euros, vous recevez donc 13 euros de votre MSA, au lieu de 14 euros.

Lors de tiers payant (remboursement direct aux professionnels de santé), cette participation de 1€ n'a pas été retenue. A compter du 15 janvier 2006, un rattrapage est effectué : les sommes non prélevées en 2005 sont récupérées sur vos remboursements de soins de ce début d'année 2006.

Ensuite, le rattrapage sera effectué mensuellement. Ce forfait est limité à 50 euros par an et ne concerne pas les personnes de moins de 18 ans, les femmes enceintes de plus de 6 mois et les bénéficiaires de la CMU complémentaire.

UNE CARTE VITALE À JOUR



Votre situation et vos droits peuvent changer. Leur gestion, elle aussi, peut évoluer. C'est le cas avec les complémentaires «la Mutuelle de l'Aude» et «la Roussillonnaise». Ces dernières assurent le remboursement de leur part complémentaire, que la MSA gère auparavant. Pas de changement pour vous : la MSA adresse

directement votre décompte à ces complémentaires. Pour éviter tout souci dans vos paiements par les différents organismes, vous devez mettre à jour les informations enregistrées dans votre carte Vitale. Depuis le début de l'année, les mairies ne sont plus équipées de borne, devenue incompatible avec les nouveaux programmes informatiques. Nouveauté : vous pouvez actualiser votre vitale dans la plupart des pharmacies.

PENSION INVALIDITÉ MENSUELLE

A partir du 10 février, les pensions d'invalidité des exploitants sont versées chaque mois et non trimestriellement. Après les retraites des exploitants, cette facilité a pu être étendue au domaine de l'invalidité.

Terres Solidaires

du grand sud

N° 24 - FÉVRIER 2006



Nouvelles mesures : des amorces de solutions

Les mois passent et la crise de la viticulture perdure et s'aggrave.

A chaque acteur de prendre ses responsabilités sur le plan des mesures économiques et structurelles.

La MSA, pour sa part, n'entend pas rester inerte et plusieurs évolutions importantes peuvent d'ores et déjà être annoncées :

au plan national tout d'abord les possibilités de report de paiement viennent d'être aménagées sur le modèle général de ce qui avait été fait en son temps pour la « vache folle » :

- report sur une durée de trois ans d'une part significative¹ des cotisations personnelles de l'année 2006
- report sur une durée de deux ans d'une part significative¹ des parts patronales de cotisations sur salaires exigibles en 2006

au plan département, vos conseils d'administration prennent également des initiatives pour répondre aux demandes de la profession :

- à compter du présent exercice, le partage entre appel provisionnel (avril) et appel définitif (novembre) se fera par moitié (50 % - 50 %) et non plus dans la proportion 60 % - 40 %
- par ailleurs, de la même façon que tout est fait pour favoriser l'accès aux droits, une action volontariste va être entreprise pour permettre aux employeurs d'optimiser toutes les exonérations auxquelles ils peuvent prétendre pour l'emploi de personnel occasionnel en viticulture.

Par ses élus et ses services, la MSA plus que jamais demeure à votre disposition sur tous ces sujets.

¹ quantum non encore défini.

Jean-Marie SERRE
Président de la MSA
des Pyrénées-Orientales
Président de la Fédération
Grand Sud

Claude BERTOLOTTI
Président de la MSA
de l'Aude
Président délégué de la MSA
Fédération MSA Grand Sud

PRATIQUE

Cotisation des exploitants agricoles :

→ **des nouveautés sur l'acompte provisionnel et l'étalement des échéances : consultez l'éditorial**

RMI :

→ **nouveau rôle de la MSA de l'Aude. Détails en page centrale.**

LA MSA AUX CÔTÉS DES VITICULTEURS

2006, une période difficile. La MSA veut accompagner ses ressortissants, parce que la solidarité fait partie de ses missions. Présentation des aides et de leur organisation.

COMITÉ DE VEILLE :

Rencontrez toutes les OPA

■ AUDE ■

Pour faire le point sur votre situation professionnelle, n'hésitez pas à contacter tous les organismes par le biais du comité de veille viticole.

Etape 1

- ✓ Prenez rendez-vous au **04 68 11 79 61** (du lundi au vendredi, de 8h15 à 12h30 et de 14h à 18h) avec un technicien de la Chambre d'agriculture, pour réaliser un diagnostic de votre exploitation.
- ✓ Ou rencontrez les différents interlocuteurs des organisations professionnelles agricoles lors de leurs permanences collectives.

La Chambre d'agriculture gère le volet économique, le Syndicat des vigneron apporte le conseil juridique, la MSA assume le volet social. Nos assistantes sociales MSA participent aux permanences. Celles-ci constituent un premier contact pour organiser les aides (solution juridique, reconversion professionnelle, soutien financier...). Vos interlocuteurs facilitent vos démarches mais n'effectuent pas, sur place, une demande d'aide.

Huit permanences de 9 à 12 h * :

- Lundi :** Maison des vigneron à Narbonne
- Mardi :** Syndicat du cru Corbières à Boutenac
petite salle du foyer à Durban Corbières
- Mercredi :** chambre d'agriculture à Trèbes
- Jedi :** maison des sports à Alairac
salle du groupement à la Mairie de Laure Minervois
- Vendredi :** salle Cairol à Portel des Corbières
La Cavale à Limoux

* les permanences peuvent être adaptées à leur fréquentation.

Etape 2

Chaque semaine, l'ensemble des organismes, réunis en comité de veille viticole, traite les dossiers. Ce comité comprend la MSA, la Chambre d'agriculture, le Conseil général, les Fédérations des vigneron indépendants et des caves coopératives, le Syndicat des vigneron, l'Audasea, les organismes bancaires, aux côtés desquels seront impliqués la Direction Départementale de l'Agriculture et les services fiscaux.

Le comité analyse chaque situation et apporte les moyens dont chaque organisme dispose. Il ne remplace pas la procédure Agri en difficulté. Parfois il proposera des solutions, parfois il orientera vers d'autres structures. 700 à 800 viticulteurs audois sont actuellement confrontés à de grosses difficultés.

■ PYRÉNÉES-ORIENTALES ■

La MSA, au côté des autres OPA, participe à une cellule de crise, actuellement en construction.

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA MSA : ACCÈS AUX DROITS ET AIDES

AUDE	PYRÉNÉES-ORIENTALES
EXERCICE 2005 <ul style="list-style-type: none"> ❖ 1 148 plans de paiement pour un montant de 3 510 000 € ❖ 407 prises en charges partielles de cotisations pour un montant de 153 230 € ❖ 1 400 courriers d'invitation à l'étude des droits ❖ 177 familles bénéficiaires d'une « aide exceptionnelle de solidarité » pour un montant total de 26 650 € 	EXERCICE 2005 <ul style="list-style-type: none"> ❖ Viticole : 565 plans de paiement pour un montant de 1 674 402 € ❖ Fruits et légumes : 468 plans de paiement pour un montant de 2 483 388 € ❖ 450 prises en charges partielles de cotisations pour un montant de 145 500 € ❖ 1 000 courriers d'invitation à l'étude des droits ❖ 156 familles bénéficiaires d'une « aide exceptionnelle de solidarité » pour un montant total de 23 400 €
EXERCICE 2006 <ul style="list-style-type: none"> ❖ 430 prises en charge de cotisations pour un montant total de 150 000 € 	EXERCICE 2006 <ul style="list-style-type: none"> ❖ Viticole : 769 prises en charges partielles de cotisations pour un montant de 438 000 € ❖ Fruits et légumes : clôture des dossiers le 15 février concernant les prises en charges partielles de cotisations pour un montant de 188 016 €

L'APPEL PROVISIONNEL DE COTISATIONS

Lorsque leurs revenus professionnels varient, les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricoles, les artisans ruraux ou les associés de société agricole peuvent demander le calcul de leur appel provisionnel, ou de leurs prélèvements mensuels, sur une base intégrant les revenus estimés par eux-mêmes au titre de l'année précédente. Ainsi, si l'exploitant estime que ses revenus professionnels 2005 vont baisser ou augmenter de manière significative, il peut demander à la MSA la modulation de l'appel fractionné ou de ses prélèvements mensuels des cotisations 2006. Cette mesure s'applique depuis le 1^{er} janvier 2006.

L'ALLOCATION DU RMI

● AUDE

Nouveauté : dans le contexte de crise, la MSA Aude instruit depuis le 1^{er} février les demandes de RMI des agriculteurs en grandes difficultés. La décision d'attribution est conservée par le Conseil général. Rendez-vous dans les accueils MSA, contactez votre Unité de gestion de prestation ou votre conseiller en protection sociale.

● PYRÉNÉES-ORIENTALES

Dans les Pyrénées-Orientales, la MSA est déjà chargée de l'instruction de la demande d'allocation, mais aussi de l'insertion avec le centre de diagnostic et d'appui technique aux exploitations agricoles (CEDIATEX). Celui-ci aide les agriculteurs bénéficiaires du RMI à se réinsérer ou à améliorer leur situation.

L'équipe du CEDIATEX se compose de représentants de la MSA (social et administratif), de la Chambre d'agriculture, du Centre d'économie rurale, du CDJA, de l'association 4A (association d'accueil des agriculteurs pour leur avenir), de l'AIRDIE et du Conseil général qui finance l'action. Le CEDIATEX réunit les bénéficiaires, durant quelques jours, pour échanger sur leur vécu, analyser leurs problèmes notamment de gestion. A l'issue de ces séances, le centre apporte un diagnostic. Puis, il accompagne les personnes afin d'améliorer leurs situations sur le plan technique, financier et social.

LES ÉLUS MSA

LES ÉLUS CONTRE LA CRISE

Les élus ont débattu, durant le mois de janvier, de l'accompagnement de la crise viticole. 17 réunions se sont déroulées sur le département de l'Aude et 14 dans les Pyrénées-Orientales, en présence de l'assistante sociale du secteur. La participation a été plus forte dans les cantons viticoles. Les salariés étaient présents et concernés. Les élus ont discuté sur les possibilités d'aides économiques et sociales de la MSA : les échéanciers de paiement sur demande, la prise en charge partielle de cotisations, mais aussi, ce qui est trop peu utilisé, les exonérations de charges patronales en fonction de la nature de l'activité.



Très soucieux de l'information, ils sont prêts à remplir leur rôle de relais auprès des autres agriculteurs. Ils affichent, face à la crise, un sentiment de découragement et de pessimisme sur l'avenir.

Lors de ces rencontres, l'assistante sociale a présenté son activité et recensé les attentes pour préparer la politique sociale (plan d'Action Sanitaire et Sociale) pour 2006-2010, qui sera présentée lors des Assemblées générales du printemps.

MIEUX SE CONNAÎTRE

Le réseau des élus s'organise. Les délégués cantonaux de chaque département disposent d'un trombinoscope où ils sont tous présentés avec leurs coordonnées. Cet outil a été diffusé lors des réunions de janvier. Les absents le recevront prochainement.

En février, les présidents cantonaux suivent une formation à l'animation de réunions.

Et, en mars, la MSA organise des journées portes ouvertes avec les nouveaux élus, les 3, 15 et 16 mars à la caisse de l'Aude et les 6, 14 et 16 mars au siège de Perpignan. Les élus échangeront avec le président et découvriront les services lors de la visite des locaux.